

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/760  
11 décembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Points 48 et 91 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières des projets de résolution A, D et E  
recommandés par le Première Commission (A/35/699, par. 34)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 55ème séance, tenue le 11 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, les états présentés par le Secrétaire général (A/C.5/35/106, A/C.5/35/101 et A/C.5/35/102) concernant les incidences administratives et financières des projets de résolution A, D et E recommandés par la Première Commission au paragraphe 34 de son rapport (A/35/699) ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.26).

2. Les déclarations et observations faites durant l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (voir A/C.5/35/SR.55).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que : a) si elle adoptait le projet de résolution A recommandé par la Première Commission au paragraphe 34 de son rapport (A/35/699), aucune ouverture de crédits additionnels ne serait nécessaire; des dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 153 900 dollars seraient à prévoir pour les services de conférence lesquelles seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif des dépenses relatives aux services de conférence pour 1981 qui serait présenté vers la fin de la présente session de l'Assemblée; b) si elle adoptait le projet de résolution D recommandé par la Première Commission au paragraphe 34 de son rapport (A/35/699), il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 11 100 dollars au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981; c) si elle adoptait le projet de résolution E recommandé par la Première Commission

au paragraphe 34 de son rapport (A/35/699), il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 97 600 dollars au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981; des dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 693 200 dollars seraient à prévoir pour les services de conférence, lesquelles seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif des dépenses relatives aux services de conférence pour 1981 qui serait présenté vers la fin de la présente session de l'Assemblée.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie et du Danemark pour expliquer leur position sur la décision mentionnée au paragraphe 3 a). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a expliqué la position de sa délégation sur la décision mentionnée au paragraphe 3 c).

-----